

Présidentielle mode d'emploi : tout savoir sur la nouvelle carte électorale

Pour la première fois, un QR code figure sur la carte électorale envoyée à toutes les personnes inscrites sur les listes électorales dans la perspective des élections présidentielles et législatives. Ce QR code renvoie au site unique www.elections.interieur.gouv.fr permettant d'accéder à l'ensemble de ses démarches liées aux élections.

Ce site permet ainsi de :

- vérifier votre situation électorale ;
- trouver votre bureau de vote ;
- vous inscrire en ligne, jusqu'au 2 mars 2022, sur les listes électorales ; effectuer une demande de procuration en cas d'absence le jour du scrutin. Vous pouvez également vérifier à qui vous avez donné procuration ou qui vous a donné procuration.

Le site www.elections.interieur.gouv.fr vous permet également d'accéder à des contenus pour comprendre le rôle et la finalité démocratique du vote, les différents types d'élections organisées en France, la compétence des élus, etc.

Numéro national d'électeur et procuration

Par ailleurs, un numéro national d'électeur, attribué à chaque électeur a été mis en exergue sur cette nouvelle carte (voir exemple ci-dessous). Ce numéro est désormais nécessaire pour établir une procuration. Permanent, unique et propre à chaque électeur il est composé de 8 ou 9 chiffres dans la majorité des cas. Ce numéro permet d'identifier de manière certaine un électeur parmi les 48 millions d'inscrits sur les listes électorales. Il figure sur la carte électorale et peut également être trouvé en interrogeant votre situation électorale en ligne sur : https://www.elections.interieur.gouv.fr/toutes-mes-demarches-electorales/je-verifie-ma-situation-electorale.

A noter que depuis le 1er janvier 2022, les procurations sont 'déterritorialisées', cela signifie qu'il est maintenant possible de donner procuration à un électeur qui n'est pas inscrit dans la même commune que vous. Ce dernier devra tout de même se déplacer le jour du scrutin dans votre bureau de vote pour voter à votre place. Au moment de remplir la demande de procuration, vous devez renseigner votre numéro national d'électeur ainsi que celui de votre mandataire.

« Si vous n'avez pas encore reçu votre carte électorale, précise la préfecture de Vaucluse, vous pouvez trouver cette information en ligne grâce au téléservice 'Interroger votre situation électorale' en cliquant



sur le lien suivant : https://www.elections.interieur.gouv.fr/toutes-mes-demarches-electorales/je-trouve-mon-bureau-de-vote. »

410 868 électeurs vauclusiens attendus malgré le Covid

Par ailleurs, le Gouvernement vient de confirmer que les électeurs testés positifs pourront aller voter. En effet, « il ne peut être exigé des électeurs et des personnes participant à l'organisation ou au déroulement du scrutin aucun des documents suivants : preuve de vaccination, certificat de rétablissement ou de réalisation d'un test virologique », explique le comité de liaison Covid-élections chargé de définir le protocole et les recommandations sanitaires pour les opérations de vote des deux tours de l'élection présidentielle.

Le port du masque sera toutefois « fortement recommandé ». « Il pourra être demandé aux électeurs portant un masque de le retirer brièvement pour procéder à la vérification de leur identité », précise le comité.

Pour rappel, 410 868 électeurs vauclusiens sont appelés aux urnes à l'occasion des deux tours de l'élection du Président de la République qui se déroulera les dimanches 10 et 24 avril 2022. Dans le même temps, ils sont 555 122 à être attendus dans le Gard, 1 140 582 dans les Bouches-du-Rhône et 381 981 dans la Drôme pour accomplir leur devoir civique.

La CCI du Pays d'Arles interpelle les candidats à la présidentielle

Dans une lettre ouvertes aux candidats à la prochaine élection présidentielle, <u>Stéphane Paglia</u>, président de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) du Pays d'Arles a adressé un vibrant plaidoyer à la reconnaissance de son territoire. A cette occasion, il interpelle notamment le futur président de la République sur la réalisation de la LEO, ce contournement Sud d'Avignon, « fondamentale pour le développement du nord du Pays d'Arles ».

« Mesdames les candidates, messieurs les candidats à la présidence de la République, en tant que corps intermédiaire, le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie se tient, depuis toujours, aux côtés de l'État et de son plus haut Représentant, débute Stéphane Paglia, président de <u>la CCI du Pays d'Arles</u>, dans la lettre ouverte aux candidats à l'élection présidentielle 2022. À l'Appel de la France, nous nous sommes pleinement engagés dans le défi de la relance économique et de la réindustrialisation. Demain, ce défi sera vôtre et de nouveau, vous pourrez vous appuyer sur les CCI pour le déployer auprès des



entreprises et au niveau des territoires. »

15 700 établissements représentant plus de 37 200 salariés

Rappelant ensuite les enjeux nationaux mis en avant par CCI France (investir massivement dans le développement des compétences des jeunes et des adultes, faire le choix d'une France d'entrepreneurs, développer le commerce de proximité pour reconquérir les centralités dans tous les territoires, engager dans le renouveau productif l'ensemble du tissu d'entreprises de l'industrie et des services à l'industrie, protéger les maillons clés de chaînes de valeur constituant des points forts de l'industrie française, transformer les conséquences de la crise sanitaire en atouts pour demain ainsi que soutenir l'internationalisation des PME) la CCI du Pays d'Arles a souhaité interpeller directement les candidats sur la situation de son territoire regroupant 15 700 établissements représentant plus de 37 200 salariés.

Un carrefour loin de la métropole marseillaise

« Territoire à l'ouest des Bouches-du-Rhône, s'étirant le long du Rhône depuis le Vaucluse au nord, jusqu'aux rives de la Méditerranée au sud, le Pays d'Arles se singularise par sa position périphérique par rapport à la Métropole Aix-Marseille-Provence et de carrefour entre l'Europe et le bassin méditerranéen ainsi que par la présence d'espaces naturels, agricoles et patrimoniaux d'exception, poursuit Stéphane Paglia en s'adressant au futur président de la République. Le Pays d'Arles est composé d'une trentaine de communes des Bouches-du-Rhône non rattachées administrativement à la Métropole Aix-Marseille-Provence. Profondément rural, le Pays d'Arles est un territoire de proximité pour ses habitants et son tissu économique. Le Pays d'Arles ne se vit pas en opposition avec la métropole marseillaise mais bien en complémentarité avec cette dernière. »

Une terre agricole, de nature, d'art de vivre, de culture et de patrimoine

« Stratégiquement placé au croisement de l'arc Italie-Espagne et de l'embouchure de la vallée du Rhône, le Pays d'Arles assure et assume un rôle de carrefour entre les nombreux flux humains et de marchandises en provenance ou à destination de l'Europe d'un côté et du bassin méditerranéen de l'autre. Territoire agricole, le Pays d'Arles l'est au plus haut point en multipliant les labels AOC, AOP, IGP, agriculture biologique... pour son riz, ses olives et son huile d'olive, son miel, son vin, sa viande de taureau et d'agneau, son foin de Crau, sa laine Mérinos... 60% de la production agricole du département y est ainsi réalisée. »

« Entre Provence et delta du Rhône, le Pays d'Arles abrite, entre autres, la dernière steppe aride protégée d'Europe constituée par la Plaine de la Crau, la plus grande zone humide de France avec la Camargue et la chaîne des Alpilles, relief émergeant tel une île entre les plaines de la Durance et du Rhône. Arles, ses arènes, son théâtre antique, sa Tour Luma impressionniste en hommage à l'œuvre de Vincent Van Gogh et ses Rencontres Internationales de la Photographie qui fêteront cette année leur 53 e édition ; Saint-Rémy-de-Provence et son site romain de Glanum ; Tarascon et son château médiéval ; les Baux-de-Provence et son aura de plus beau village perché et fortifié de France... sont autant de témoignages de sa vitalité patrimoniale et culturelle... Tout ceci n'est qu'un aperçu de l'extraordinaire richesse du Pays d'Arles qui en fait un territoire aux enjeux multiples. Ce sont ces enjeux spécifiques, à dimension nationale, qui nous préoccupent et nous poussent à solliciter vos réponses. »



« Vous ne pouvez pas rester sourds aux inquiétudes du monde économique du Pays d'Arles. »

La crainte d'un retour du projet de fusion entre le département des Bouches-du-Rhône et Aix-Marseille

« Une fois les échéances électorales passées, le projet de fusion entre le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence, mis en stand-by, pourrait, de nouveau, être débattu et servir de modèle d'organisation territoriale pour d'autres métropoles. Au-delà de la réforme institutionnelle, ce projet nous alerte sur l'impact d'une telle décision sur les entreprises du Pays d'Arles. Aujourd'hui, les services économiques rendus aux entreprises, la gestion des zones d'activités et la fiscalité foncière sont décidés par des collectivités territoriales qui sont au plus près d'elles, qui connaissent les réalités économiques et les spécificités du Pays d'Arles. Demain, qu'en sera-t-il ? Alors que la crise a révélé que la proximité dans les décisions politiques et fiscales était essentielle pour l'efficacité de l'action publique, vous ne pouvez pas rester sourds aux inquiétudes du monde économique du Pays d'Arles sur ce sujet. Pour vous, quel sera le devenir du Pays d'Arles, territoire de proximité, si ce projet de fusion se concrétise ? »

Au cœur des flux humains et de marchandises

« Trois infrastructures majeures, une déjà en activité et deux en devenir, vont jouer un rôle primordial dans le maintien et le développement de la position de carrefour économique du Pays d'Arles.

Le port de commerce quadri-modal d'Arles :

• les nombreux investissements effectués depuis que la CCI du Pays d'Arles le gère, lui ont permis de développer une expertise reconnue dans l'acheminement de marchandises non containérisées.

Deux objectifs pour l'avenir :

- en faire également un port à containers, véritable base arrière du Grand Port Maritime de Marseille,
- positionner le port de commerce d'Arles comme un pivot de l'économie circulaire facilitant le report du fret sur les modes de transport massifiés du fleuve et du fer.

Des mesures allant dans ce sens ont été annoncées. Ces mesures s'inscrivent dans la durée. Même si elles ne sont pas figées, le principe qu'elles érigent, à savoir le développement des transports fluviaux et ferroviaires, doit être soutenu par toutes candidates et tous candidats à la fonction suprême. Quelle sera la place des transports fluviaux et ferroviaires dans votre politique des mobilités ? »

« La réalisation de la LEO est fondamentale pour le développement du Pays

21 octobre 2025 |



Ecrit par le 21 octobre 2025

d'Arles. »

Contournement d'Arles et soutien appuyé à la LEO

« Tronçon manquant entre l'Italie et l'Espagne, le contournement autoroutier d'Arles apparaît comme l'unique solution pérenne face au défi d'une mobilité efficiente et durable en Pays d'Arles. Certes, cela peut paraître contradictoire d'associer 'autoroute' et 'mobilité durable' mais la situation locale justifie cette association audacieuse. Il suffit d'avoir emprunté une seule fois l'actuelle RN113 à hauteur d'Arles pour comprendre sa dangerosité, les nuisances engendrées et la pression exercée sur le territoire par cet unique point de passage du Rhône à plusieurs dizaines de kilomètres à la ronde. Les déplacements humains et de marchandises doivent s'effectuer de façon optimale et les conditions actuelles de circulation autour d'Arles ne le permettent pas. Seule sa réalisation, associée aux mesures en faveur du report vers les transports en commun et les modes doux, assurera une amélioration réelle et durable de

« La réalisation des 13km de la Liaison routière Est-Ouest LEO permettant de contourner Avignon par le sud est fondamentale pour le développement du nord du Pays d'Arles. Par sa proximité avec Avignon, ce territoire bénéficie d'un dynamisme démographique, économique et touristique fort. La LEO permettra de soutenir cette croissance, de désenclaver les communes du nord des Bouches-du-Rhône et d'assurer une meilleure accessibilité aux infrastructures majeures de transport de l'agglomération avignonnaise telles que la gare TGV et celle de fret, le port fluvial ou l'aéroport. Vous le savez, la mobilité est un maillon fondamental de l'activité, qu'elle soit agricole, artisanale, industrielle, commerciale, tertiaire ou touristique. Une mobilité entravée fragilise tout un territoire, son économie et ses emplois, c'est pourquoi nous vous posons clairement la question. Quel soutien apporterez-vous à ces deux projets d'infrastructures, majeures, pour notre territoire ? »

« Créer au Nord du Pays d'Arles un 'Rungis' du Sud. »

Attentes alimentaires et réindustrialisation en milieu naturel

« La CCI du Pays d'Arles fait partie des partenaires institutionnels et privés qui soutiennent le projet de Grand Marché de Provence de Châteaurenard. L'objectif est de créer, au nord du Pays d'Arles, un 'Rungis' du Sud qui associerait Marché d'intérêt national (Minà, producteurs locaux et transformateurs agroalimentaires. Le site est idéalement placé sur l'axe de la ligne de fret ferroviaire Perpignan-Rungis, à proximité du port de commerce d'Arles et des axes autoroutiers de la vallée du Rhône et de l'arc méditerranéen. Ce projet ambitieux est structurant pour le Pays d'Arles. Il contribuera au développement d'une filière agricole et agroalimentaire forte, aux bénéfices des habitants du territoire mais également de toute la France. Quel appui donnerez-vous à ce projet ? »

« Depuis des siècles, les habitants du Pays d'Arles ont appris à dompter la nature sauvage de leur territoire, à vivre avec les caprices du Rhône et à exploiter une terre exigeante mais généreuse. La



Camargue doit affronter la réalité du changement climatique Depuis des siècles, la Camargue a été façonnée et le Rhône discipliné par l'Homme afin de permettre le développement d'activités économiques agraires, industrielles et touristiques. Face aux incertitudes, des questions se posent quant à son avenir : faut-il aller vers une re-naturalisation idéalisée ? Déconstruire ce que l'Homme a mis des générations à construire ? La sanctuariser dans son état actuel ? Assurer la continuité de son exploitation agricole et touristique par des aménagements spécifiques ?... Nous n'avons pas de réponses définitives à ces questions. »Notre rôle est de contribuer aux réflexions autour de l'avenir de la Camargue et de soutenir les entrepreneurs qui seront impactés par les choix qui seront faits. Les décisions finales, c'est vous, Mesdames et Messieurs, qui les prendrez en temps et en heure mais, quelles seront-elles ? »

« Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) qui s'applique aux principales communes du Pays d'Arles va être révisé. Nous soutenons son objectif de protection des vies et des activités humaines face au risque d'inondation. Mais, ces dernières années des travaux d'aménagement et de sécurisation ont été menés. Des terrains qui, hier, étaient en zone de très forte vulnérabilité, sont aujourd'hui bien moins exposés. Nous appelons, donc, à ce que la révision du PPRI donne l'opportunité de libérer du foncier économique en Pays d'Arles, notamment dans les zones d'activités. Trois objectifs : répondre aux demandes d'implantation et de croissance des entreprises et créer, ainsi, des opportunités d'emploi pour les habitants du Pays d'Arles. En tant qu'acteur économique de l'emploi, la CCI du Pays d'Arles sait qu'une des composantes de la dynamique de la création d'emploi est la capacité des entreprises à s'investir dans un territoire. Aujourd'hui, il est difficile pour une entreprise de projeter son développement sur un Pays d'Arles sans foncier. Permettre au Pays d'Arles de prendre sa part dans la réindustrialisation de la France, soulager la pression sur la consommation des espaces naturels et agricoles et répondre aux attentes de la Loi Climat et Résilience et à ses objectifs de Zéro Artificialisation Nette en ciblant ce nouveau foncier économique de manière privilégiée sur les zones d'activités économiques. Nous vous interrogeons donc : comme les autres territoires français contraints par la nature, le Pays d'Arles doit-il, également, être contraint dans son développement économique ? »

Le Pays d'Arles, révélateur de la fragilité de l'économie touristique

« Grâce à la qualité exceptionnelle de son environnement naturel et patrimonial, le Pays d'Arles est complètement en phase avec les aspirations d'écotourisme, de tourisme expérientiel ou de 'slow' tourisme de la clientèle touristique et a pu, malgré la crise sanitaire, tirer son épingle du jeu. Cette réussite risque de n'être qu'illusoire si des solutions ne sont pas trouvées afin de rendre de nouveau les métiers liés au tourisme attractifs. Au sortir de la crise, les entreprises touristiques du Pays d'Arles sont fragilisées. Elles peinent, en effet, à recruter des travailleurs saisonniers, à leur trouver des solutions d'hébergement et éprouvent, également, les plus grandes difficultés à fidéliser leur personnel permanent. Les perspectives de reprise en sont, ainsi, profondément altérées. Cette problématique n'est pas spécifique au Pays d'Arles, mais elle y est, ici, particulièrement prégnante car le tourisme est un des principaux moteurs de l'économie locale. Comment comptez-vous vous saisir de cet enjeu primordial pour l'économie du Pays d'Arles ? »

« Voici en quelques paragraphes, mis en avant les principaux enjeux auxquels le Pays d'Arles sera confronté dans les années à venir et qu'il nous a paru nécessaire de porter à votre connaissance. Nous nous tenons, bien évidemment, à votre disposition si vous souhaitez échanger plus en avant sur ces



questions et en serions honorés. La CCI du Pays d'Arles ne doute pas de l'attention, Mesdames les candidates et Messieurs les candidats, que vous apporterez à son territoire et nous vous en remercions par avance. »

(Vidéo) Les candidats à l'élection présidentielle ont présenté leur vision des territoires de demain

Invité par <u>Intercommunalités de France</u> et <u>France Urbaine</u>, les candidats ou leur porte-parole à l'élection présidentielle ont présenté leur vision de la décentralisation lors d'une audition qui s'est déroulée devant près de 200 élus locaux.

Les élus des grandes villes, communautés de communes, d'agglomération et métropoles, réunis par France urbaine et Intercommunalités de France, ont auditionné les candidats à l'élection présidentielle ou leurs porte-paroles, le 22 mars 2022 à l'Institut du monde arabe. Près de 200 élus locaux, venus de toute la France, ont participé à cet événement baptisé 'Nos territoires demain'.

Plus de marge de manœuvre aux élus locaux

Dans ce cadre, les candidats ou leurs porte-paroles ont été invités, avec un temps de parole identique, à s'exprimer sur leur vision de la décentralisation, de l'organisation territoriale, des finances locales et du rôle des collectivités dans l'élaboration et la conduite des politiques publiques à venir dans le pays. Ces interventions ont toutes été marquées par l'impérieuse nécessité de donner davantage de marges de manœuvre aux élus locaux pour s'organiser collectivement et assurer le développement de leurs

Au service des territoires

territoires.

« Il n'y a pas de programme de candidat à l'élection présidentielle, qu'il soit de gauche ou de droite, qui ne pourra concrètement être mis en œuvre sans le concours express des collectivités territoriales. Les villes et les intercommunalités, ce sont des transports en commun, des routes, des crèches, des écoles, des cantines, des maisons de santé, des parcs d'entreprises, des stations d'épuration, des panneaux solaires, des réseaux de chaleur..., ont notamment expliqué Jean-Luc Moudenc, 1er Vice-président de France urbaine et Sébastien Martin, Président d'Intercommunalités de France. Nos politiques sont concrètes, au service de nos habitants, de nos associations, de nos entreprises. »

À l'issue de leur audition respective, candidats et leurs rrépsentants se sont vus remettre <u>l'adresse de</u>



<u>France urbaine</u> à l'attention des candidats à l'élection présidentielle et le <u>Manifeste enrichi des</u> Intercommunalités de France.

Nicolas Goumare sera la voix des jeunes macronistes en Vaucluse

<u>Nicolas Goumare</u> est le nouveau référent Vaucluse des Jeunes avec Macron (JAM). A ce titre, il sera leur porte-parole dans le département.

« Je suis très fier d'avoir été nommé référent des Jeunes avec Macron dans le Vaucluse, explique cet avignonnais qui a effectué l'intégralité de ses études de Droit à Aix-en-Provence. Mon objectif est de rassembler des jeunes qui souhaitent s'engager pour la réélection de notre président Emmanuel Macron. »

« Les jeunes ont trop souvent le sentiment d'être oubliés. »

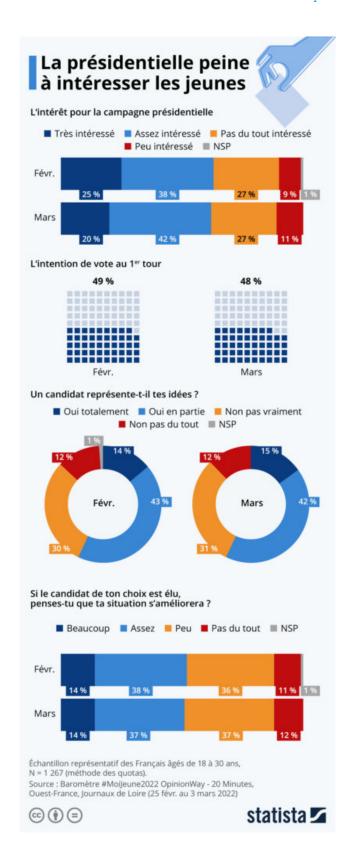
« Les jeunes ont trop souvent le sentiment d'être oubliés, poursuit celui qui est désormais titulaire un master 1 de Droit des affaires puis un master 2 en Ingénierie des sociétés. Ma priorité est de leur montrer que l'on peut participer à améliorer le quotidien de tous, que leur engagement, même local, peut avoir un impact. Je ferai en sorte d'être un véritable porte-parole des jeunes sur le Département de Vaucluse. » Pour rappel, les Jeunes avec Macron, mouvement comprenant près de 31 000 adhérents, ont présenté le 31 janvier 2022, une série de propositions, fruit d'un travail de concertations, d'échanges et de rencontres pendant 3 ans, visant à influencer le programme du candidat de la majorité présidentielle. « Les JAM feront aussi en sorte de faire connaître le bilan plus que positif d'Emmanuel Macron et de partager l'ensemble des propositions de campagne du mouvement des jeunes avec Macron et de notre Président. »



La présidentielle peine à intéresser les jeunes









Le premier tour des élections présidentielles en France approche à grands pas. Pourtant, à un mois du 10 avril, seuls 48 % des <u>jeunes</u> de 18 à 30 sont certains d'aller voter, d'après le baromètre #MoiJeune OpinionWay-20Minutes-Ouest-France-Journaux de Loire.

Si la campagne intéresse 62 % des 18-30 ans, ce chiffre est toutefois en baisse d'un point par rapport à février, et ce à un moment où d'habitude on observe un intérêt grandissant pour les <u>élections</u>.

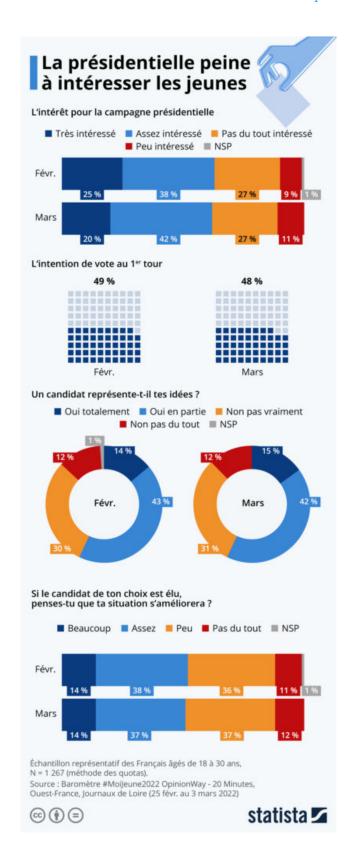
Le début de la guerre en Ukraine explique en partie ce désintérêt. Pour Bruno Jeanbart, vice-président d'OpinionWay, la désaffection pour la campagne tient à « la question de l'utilité du vote ». Son observation est qu' »après deux ans de <u>Covid-19</u>, on se rend compte que nous vivons dans un monde où ce qui nous arrive ne dépend pas de la personne qui nous dirige. »

Un autre constat qui ressort de ce baromètre: les jeunes ne placent que peu d'espoir dans cette élection. A la question « Penses-tu que ta situation personnelle s'améliorera si ton candidat favori est élu ? », les réponses sont bien partagées : 51 % répondent par l'affirmative alors que 49 % pensent le contraire.

De Claire Jenik pour Statista









100 propositions : les experts-comptables veulent « se mêler de ce qui les regardent »



À moins de 3 mois de l'élection présidentielle, <u>les experts-comptables de France</u> vont soumettre <u>100 propositions</u> à tous les candidats à l'élection présidentielle, quelle que soit leur couleur politique.

Pour les « économistes du quotidien » il s'agit de « se mêler de ce qui les regarde » en contribuant « concrètement au débat » à venir autour des thématiques suivantes :

- faciliter la vie des entrepreneurs,
- accompagner les TPE/PME vers les enjeux sociétaux, écologiques et digitaux,
- pérenniser le modèle social français,
- moderniser la vie démocratique avec le regard des experts-comptables élus,
- dynamiser les territoires ultra-marins.
- « Loin des polémiques stériles, des éléments de langage formatés et des dogmes sclérosants, les professionnels du chiffre et du conseil revendiquent plus que jamais leur rôle central au cœur de l'activité économique, sociale et donc démocratique du pays, explique Lionel Canesi, président de l'Ordre national des experts-comptables. C'est pourquoi le Conseil national de l'Ordre des experts-comptables a lancé une réflexion nationale. Objectif : proposer des solutions aux urgences économiques





liées à la conjoncture inédite, mais également des mesures plus structurelles à même de répondre aux grands défis de moyen et de long terme. Ces 100 propositions (ndlr : à découvrir ci-dessous) émanent de femmes et d'hommes qui pratiquent non pas l'économie des manuels universitaires, mais celle du quotidien de l'entreprise. Elles émanent de citoyens concernés au premier chef par les mutations sociales, sociétales et environnementales de notre époque. 21 000 experts-comptables qui placent l'entreprise au cœur de la société. L'entreprise en tant qu'entité économique à la recherche d'une croissance raisonnée, respectueuse de l'environnement. L'entreprise en tant que lieu d'expression d'un état d'esprit d'émulation, de liberté, de responsabilité et de progrès individuels et collectifs. L'entreprise, groupe de femmes et d'hommes qui poursuivent des objectifs communs et savent que les victoires durables ne peuvent être que collectives et partagées. »

Instaurer un cadre juridique, fiscal et social qui simplifie la vie des entrepreneurs

- 1 Autoriser la liberté du choix du statut social du dirigeant, indépendamment de la structure juridique de l'entreprise.
- 2 Doter l'entreprise individuelle d'une personnalité juridique propre distincte de celle de l'entrepreneur.
- 3 Protéger systématiquement le patrimoine « privé » de l'entrepreneur individuel.
- **4** Créer un « impôt unique sur les bénéfices des entreprises ». Il s'appliquera à toute entreprise quelle que soit sa forme juridique (entreprise individuelle ou société).
- **5** Assujettir le dirigeant à l'impôt sur le revenu et aux cotisations sociales sur les seules sommes effectivement prélevées quelle que soit la structure juridique de l'entreprise.
- **6** Clarifier l'assujettissement des dividendes aux charges sociales pour les dirigeants qui n'ont pas perçu une rémunération à hauteur d'au moins un PASS (41 136€).
- 7 Permettre la déduction sociale des cotisations des indépendants finançant les risques lourds de prévoyance du dirigeant (IJ, invalidité, décès...).
- **8** Développer des mécanismes assurantiels complémentaires et facultatifs pour permettre aux indépendants le libre choix de leur niveau de protection.
- **9** Préserver la distinction des régimes de protection sociale des salariés et non-salariés dont les attentes et les besoins sont différents.
- 10 Respecter les spécificités des travailleurs indépendants par la consécration de leurs régimes autonomes de retraite.

Renforcer les fonds propres des entreprises

11 Exonérer (impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés) les bénéfices incorporés au capital dans la limite de 50 000€ par an.



- 12 Accélérer la perception des crédits d'impôt dès l'engagement des dépenses par l'entreprise.
- 13 Rendre immédiat le remboursement de la créance de carry back.
- 14 Généraliser l'autoliquidation de la TVA pour les opérations en B to B.

Faciliter la transmission d'entreprises

- 15 Pérenniser l'amortissement fiscal du fonds commercial et l'étendre à tous les éléments incorporels.
- **16** Harmoniser les droits d'enregistrement des cessions d'entreprises (fonds de commerce ou titres de société) à 0,1% pour faciliter la reprise d'entreprises.
- 17 Exonérer totalement des droits de mutation à titre gratuit les transmissions d'entreprise au sein du cercle familial ou au profit des salariés.
- **18** Transformer le report en sursis d'imposition lors du passage d'une entreprise individuelle en société.

Accompagner la croissance des micro-entreprises

19 Mettre en place un rendez-vous d'accompagnement à la croissance des entrepreneurs.

Faciliter la compétitivité des entreprises françaises

- **20** Taxer les entreprises sur l'EBE et non sur la VA pour ne pas pénaliser celles qui emploient des salariés en France.
- **21** Alléger la CFE sur les établissements industriels dont les immobilisations sont supérieures à 500 000€ et dont les locaux sont assimilés à des locaux professionnels.

Moderniser l'imposition des revenus et du patrimoine

- **22** Rendre optionnelle l'imposition par foyer fiscal. Chaque conjoint calcule et acquitte l'impôt sur ses propres revenus.
- 23 Remplacer le système du quotient familial par un crédit d'impôt pour enfants à charge. Tous les foyers bénéficient du même avantage fiscal.
- **24** Créer de nouvelles tranches pour une meilleure progressivité de l'impôt (sur 39,3 millions de foyers fiscaux, 43,77% payent l'IRPP et 13 % payent 80 % du montant global).
- 25 Imposer les revenus fonciers selon un régime forfaitaire unique, quel que soit le montant des recettes perçues et soumettre les revenus fonciers au PFU (flat tax) au taux de 30 %.
- **26** Exonérer les PV immobilières s'il y a réinvestissement dans l'immobilier (favoriser le réinvestissement immobilier).
- 27 Exonérer les PV immobilières des biens détenus depuis moins de 10 ans afin de fluidifier le marché

21 octobre 2025 |

Ecrit par le 21 octobre 2025

immobilier en incitant à remettre des biens sur le marché.

- **28** Exonérer la résidence principale de l'IFI.
- **29** Exonérer d'IFI l'ensemble des biens immobiliers affectés à l'exercice d'une activité professionnelle, quelle que soit l'entreprise utilisatrice.
- 30 Permettre la déduction des impôts locaux sur le montant de l'IFI.

Favoriser les donations aux enfants et petits-enfants

- **31** Exonérer les dons de somme d'argent pour l'acquisition d'un bien immobilier (achat, construction, investissement locatif...).
- **32** Augmenter le montant des donations exonérées et réduire la durée des abattements. Par exemple : 150 000€ tous les 12 ans (donation en nue-propriété). 300 000€ tous les 6 ans (donation en pleine propriété).

Accompagner le commerce de proximité

- **33** Créer un contrat de revitalisation artisanale et commerciale régional regroupant, sous forme d'un GIE, l'ensemble des foncières concernées par la gestion de baux commerciaux. Ce GIE pourrait préempter des baux dans des zones menacées par la désertification commerciale (notamment dans les communes de moins de 20 000 habitants). La réhabilitation des locaux, la sélection d'un repreneur par appel à projet et la mise en place d'une franchise de loyers sur une durée à déterminer permettraient de soutenir les commerces de proximité et de lutter contre la désertification commerciale qui touche l'ensemble de notre territoire.
- **34** Créer, via le dispositif « territoire zéro chômeur » étendu à l'échelle régionale, une entreprise à but d'emploi et d'insertion régionale, dédiée à la création d'un service de livraison de proximité à usage exclusif des commerces de proximité subventionné par la région pendant les 24 premiers mois. Ce dispositif aurait le double avantage de permettre l'emploi de personnes en insertion et de proposer une solution innovante aux commerces de proximité qui pourraient se tourner vers d'autres acteurs que les opérateurs actuels de la livraison à domicile.

Mettre en place des indicateurs de mesure de l'impact écologique des TPE/PME

- **35** Définir un socle d'indicateurs couvrant la RSE de l'entreprise, simples à mettre en œuvre. Se servir de la comptabilité « traditionnelle » pour enregistrer les impacts environnementaux (coût énergétique d'un mail, du fonctionnement d'un ordinateur, mesure du turn over en entreprise, jours de télétravail proposés, bilan carbone de la restauration en entreprise, calcul de l'empreinte carbone de la prestation de services et des biens utilisés pour la prestation de services...).
- **36** Élargir le crédit à impact aux TPE/PME.
- **37** Ajouter au bilan vert réalisé par une dimension sociale et sociétale pour permettre la réalisation d'un bilan RSE.



38 Créer un bilan carbone des experts-comptables avec une norme définie par le CNOEC.

Mettre en place une fiscalité incitative pour orienter l'investissement des TPE/PME vers les secteurs écologiques et numériques

- **39** Mettre en place un suramortissement sur les investissements éco-responsables assurant la transition écologique.
- **40** Autoriser les entreprises à constituer en franchise d'impôt une provision pour investissement durable.
- **41** Récupérer la TVA sur les véhicules propres (100 % sur les véhicules électriques et 50 % sur les hybrides).
- **42** Amortir intégralement le prix d'acquisition des véhicules propres et relever le plafond pour les véhicules hybrides.
- 43 Sécuriser les DATA des TPE/PME grâce à la mise en place d'un Cloud souverain européen.
- **44** Créer une réduction d'impôt sur le revenu spécifique (50 % plafonné à 10 000€ par part fiscale), pour encourager l'investissement des Français dans les entreprises d'utilité sociale ou environnementale (EUSE).
- **45** Mettre en place une TVA « seconde vie » pour l'acquisition et la réparation d'objets électroniques reconditionnés, avec un taux réduit à 5,5 %, afin d'inciter les citoyens à réparer plutôt qu'à remplacer leurs objets électroniques

Faciliter et moderniser l'organisation du travail

- **46** Augmenter le pouvoir d'achat en exonérant de cotisations sociales (salariales et patronales) et d'impôts les heures supplémentaires et complémentaires. Cette mesure favoriserait à la fois le pouvoir d'achat des salariés et la capacité des entrepreneurs à assurer leur production malgré les difficultés de recrutement.
- **47** Mettre en place, tous les 5 ans, une grande conférence sur la formation sous l'égide des régions pour anticiper les besoins en recrutement des entreprises dans les bassins d'emploi.
- **48** Investir massivement dans les secteurs technologiques d'avenir en commençant par la création de campus dédiés permettant des synergies entre les secteurs d'activité (campus IA, campus durabilité, campus hydrogène...).
- 49 Assouplir les règles de remplacement d'un salarié à temps partiel par un autre salarié à temps partiel.
- **50** Supprimer l'obligation pour l'employeur de mettre en demeure le salarié en cas de dépassement des durées maximales du travail en laissant la responsabilité au salarié.
- 51 Pérenniser la prime PEPA version 2021 exonérée de cotisations sociales et d'IR (intéressement

21 octobre 2025 |

Ecrit par le 21 octobre 2025

simplifié pour les entreprises de moins de 50 salariés).

- 52 Unifier les règles relatives aux durées maximales hebdomadaires de travail en prévoyant une référence unique : une durée maximale absolue de 48h par semaine.
- 53 Permettre aux mandataires sociaux assimilés aux salariés de bénéficier de l'activité partielle.
- 54 Pérenniser le dispositif d'aide à l'embauche des salariés en apprentissage et en contrat de professionnalisation.

Adapter la formation professionnelle tout au long de la carrière

- 55 Repenser le ministère de l'Éduction nationale en créant un véritable ministère de la Formation tout au long de la vie (intégrant la formation initiale et la formation continue).
- 56 Poursuivre les efforts vers l'alternance (apprentissage) avec la mise en place d'une loi d'orientation éducative et professionnelle de moyens financiers en soutien avec France Stratégie. Mieux organiser l'orientation professionnelle des jeunes par le recours à des spécialistes de l'orientation en liaison avec les branches professionnelles.
- 57 Intégrer dans la formation initiale des formations « Soft Skills » c'est-à-dire des formations fondées sur les qualités relationnelles, le savoir-être personnel et professionnel. Le numérique va amplifier les métiers nécessitant empathie et créativité.
- 58 Construire un socle européen de formation professionnelle et permettre de faire des apprentissages (ou alternances) en dehors de l'hexagone et de recevoir des apprentis (ou alternants) d'autres pays européens.
- 59 Favoriser les formations qui alternent emploi et étude en s'inspirant du modèle néerlandais 'Katapult', réseau de partenariats public-privé entre des entreprises, des centres de recherche et des écoles.

Accroitre l'efficacité de la formation professionnelle

- 60 Faire du plan de formation un outil stratégique de gestion des ressources humaines et le rendre obligatoire quelle que soit la taille de l'entreprise.
- 61 Améliorer l'accès à la formation dans les TPE et PME, en simplifiant les dispositifs actuels, par exemple en allouant une aide forfaitaire annuelle de 1 000€ par salarié pour les entreprises de moins 50 salariés.
- 62 Favoriser l'innovation pédagogique auprès des opérateurs de formation en partenariat avec les branches professionnelles.
- 63 Créer un crédit d'impôt de 2 000€ pour toutes les formations certifiantes des travailleurs non-salariés et assimilés, majoré du double si la formation relève de la RSE.



64 Mettre en place un crédit d'impôt de 1 000€ par senior formé pour lutter contre la discrimination fondée sur l'âge.

65 Acculturer les TPE/PME à la GPEC en allouant une somme de 2 500€ à l'accompagnement des TPE.

Mieux financer la protection sociale

66 Mettre en place une TVA sociale ayant pour objectif de :

- Renforcer le pouvoir d'achat des actifs, améliorer la compétitivité de l'économie française, lutter contre la concurrence déloyale des pays producteurs de biens de consommation massivement importés, favoriser les relocalisations;
- Évaluer la mise en place d'une TVA sociale pour limiter le rôle des cotisations sociales dans le financement de la protection sociale;
- S'appuyer sur cette ressource fiscale pour baisser les cotisations sociales et favoriser le tissu économique français.
- 67 Instaurer une micro-taxe de 0,3% sur l'ensemble des paiements électroniques, consacrée au financement de la protection sociale.

Simplifier et mettre en cohérence les prélèvements sociaux

- 68 Mettre fin à la multiplication, à l'augmentation et à la complexification progressive des cotisations qui ont conduit à une perte totale du lien entre l'effort contributif du cotisant et les prestations auxquelles il donne droit.
- 69 Réduire la part des contributions sociales non créatrices de droit. Actuellement, dès 1 PASS, la part des 'taxes sociales' non créatrices de droit atteint déjà plus de 53% des cotisations versées.
- 70 Aligner l'assiette de calcul des prestations et celle des cotisations pour les revenus de remplacement (prévoyance et retraite).
- 71 Faire financer les droits généraux (famille et santé) par des prélèvements fiscaux ou parafiscaux.

Sécuriser l'avenir du système de retraite

72 Pérenniser la stabilité du modèle français pour les 50 prochaines années :

- Prendre en compte et utiliser comme modèle les régimes autonomes des professionnels libéraux. Ces régimes bénéficiaires ne peuvent être confondus avec les régimes autonomes déficitaires, - Limiter le régime universel pour chacun des trois régimes (fonction publique, salariés et indépendants) au seul régime de base,
- Maintenir et développer les régimes autonomes complémentaires au sein de chacune des familles.

73 Ajuster l'âge de départ à la retraite autour d'un âge pivot pour financer l'avenir des retraites :

- Choisir l'augmentation de l'âge de départ à la retraite comme variable d'ajustement, plutôt que la hausse des cotisations déjà fixées à des niveaux peu soutenables ou la baisse des pensions déjà très faibles.
- Aligner l'âge de départ à la retraite sur l'âge moyen constaté dans les autres pays de l'Union



européenne pour offrir une visibilité financière aux régimes et passer le cap du départ en retraite des générations à venir,

- Retenir l'idée de mettre en place d'un réel âge pivot avec un mécanisme de décotes et de surcotes en fonction de l'âge réel de départ à la retraite.

74 Encourager l'activité des seniors :

- Réinstaurer la possibilité pour toute personne cumulant emploi et retraite d'acquérir des droits supplémentaires durant la période de cumul emploi/retraite ;
- Encourager les modalités d'activité adaptées à l'avancée en âge (travail à temps partiel, retraite progressive, tutorat, etc.).

Moderniser la vie démocratique

75 Moderniser la démocratie : rendre possible le vote électronique.

76 Mettre en place un mandat unique renouvelable une fois.

Moderniser le statut de l'élu

77 Mettre en place une déclaration d'indépendance pour chaque élu, avec, comme mesure de protection, l'instauration d'un comité d'indépendance ou d'éthique pour chaque collectivité, sollicité pour chaque cas de suspicion ou de confirmation, et susceptible de recourir à un niveau territorial supérieur.

78 Intégrer l'ensemble des revenus dans le calcul du plafonnement des indemnités.

79 Rendre la formation obligatoire pour certaines fonctions électives, avec des dispenses justifiées par niveau de compétence.

Revoir l'organisation territoriale

80 Instaurer à chaque échelon territorial des comités d'arbitrage permettant la saisine de toute collectivité territoriale concernée.

- 81 Réviser le nombre d'élus en fonction d'un quota de population par élu.
- 82 Finir la simplification et l'unification du processus ordonnateur comptable payeur.

Garantir les ressources de financement : clarification des recettes fiscales des collectivités, certification des comptes des collectivités

83 Garantir le montant de la dotation globale de fonctionnement pour l'élaboration des budgets primitifs des collectivités, avec un mécanisme de rattrapage suivant les comptes administratifs (principe de fonctionnement budgétaire dans le secteur sanitaire et médico-social).

84 Réformer la fiscalité locale, en redonnant une plus grande autonomie fiscale aux communes sur trois dimensions : foncière, revenu et consommation (TVA locale).

Améliorer la gestion interne des collectivités : fonction publique territoriale, gestion des



infrastructures...

- **85** Achever la convergence du processus de normalisation comptable des collectivités locales par l'harmonisation des normes comptables sous l'autorité de l'ANC.
- **86** Clarifier la terminologie et la définition des concepts comptables de la comptabilité publique en appliquant les principes de la réglementation comptable édictés par l'ANC.
- **87** Permettre la présentation et l'adoption des comptes annuels d'une collectivité territoriale sur la base d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe.
- **88** Créer à chaque niveau de collectivité territoriale, de la commune à la région, des comités ou pôles de coopération économique ayant pour fondements l'insertion, l'innovation et l'initiative économique, et permettant à chaque catégorie d'acteurs (élus, entreprises, et citoyens) d'échanger et d'entreprendre.

Collectivités et vie démocratique : actions et relations avec les concitoyens

89 Mettre en place et rendre publics des tableaux de bord normatifs de gestion des collectivités locales (définis au niveau national et sous délibération parlementaire), permettant ainsi à chaque citoyen d'analyser cette gestion à l'aide d'indicateurs objectifs (principe d'évaluation des politiques publiques).

Dynamiser l'économie des territoires ultramarins

Créer les conditions d'une reprise rapide et durable

- **90** Pérenniser le dispositif '1 jeune 1 solution' au-delà du 31/12/2022 eu égard à la situation du chômage de masse des jeunes, puisque celui-ci se révèle être un moyen efficient d'intégrer des jeunes au sein du marché du travail.
- 91 Élaborer un plan de relance adapté et modulé par territoire et secteurs d'activité.
- **92** Étendre à l'ensemble des TPE des territoires les dispositifs d'abattement sur les bénéfices (ZFANG) en revoyant les taux d'abattement pratiqués.
- **93** Promouvoir les filières d'activités locales pour inciter à la consommation des produits locaux avec des chèques services 'pei' en orientant la consommation vers les produits et services issus des territoires.

Renforcer et faire grandir les TPE/PME des territoires

94 Mettre en œuvre un « plan Marshall » de la formation axé sur la montée en compétences dès lors que subsiste un manque de main-d'œuvre qualifiée dans les Outre-mer, menaçant la reprise économique. Il est également nécessaire d'augmenter le niveau de compétence en matière de management et de gestion des chefs d'entreprise des territoires. Mettre en place une formation dans les territoires pour éviter l'exode en Métropole (ex : Mayotte).

Assoir le développement économique et social des Outre-mer par un renforcement des mesures de structuration des économies

95 Dynamiser la commande publique et réaliser des grands travaux tels que des équipements structurants avec un effet d'entraînement plus important pour les régions ultramarines en utilisant les



mécanismes du type Small business Act.

96 Stabiliser l'application des textes dans le temps par une loi-cadre en sanctuarisant les dispositifs législatifs et réglementaires (LODEOM, ZFANG, AFI).

Territoires des caraïbes

97 Pour les territoires des Caraïbes, développer des contacts avec le bassin économique caribéen et leurs voisins du territoire américain par la mise en place d'une institution chargée d'accompagner les entreprises à la conquête d'un marché extérieur (hors territoire national).

La Corse

98 Exonérer d'impôt sur le revenu les entreprises individuelles ou d'impôt sur les bénéfices les sociétés jusqu'à 70 000€ de résultat sous condition de maintien du bénéfice en réserve dans l'entreprise ou la société.

99 Alléger de 50% les cotisations sociales patronales pour les salariés avec un plafond égal à 2 fois le Smic, et de 50% pour les cotisations à la Sécurité sociale des indépendants (SSI) pour les entrepreneurs individuels et les gérants majoritaires rémunérés de SARL et les cotisations de Sécurité sociale pour les présidents de SAS rémunérés.

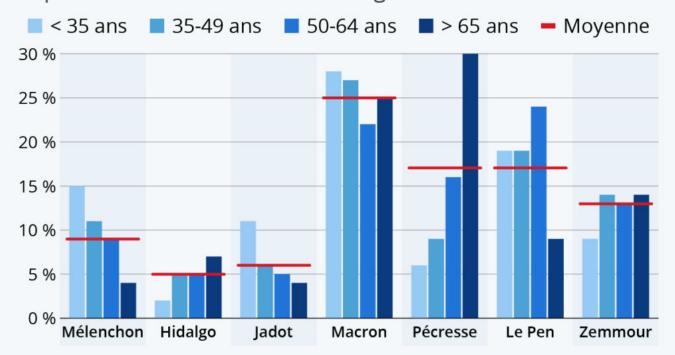
100 Abaisser le taux normal de la TVA à 10%, les taux de TVA spécifiques à la Corse supérieurs à ce nouveau taux seraient alignés sur ce dernier (exemple : le taux de TVA sur les produits pétroliers de 13% serait abaissé à 10%).

Présidentielles 2022 : quelles tendances générationnelles ?



Présidentielles 2022 : quelles tendances générationnelles?

Intention de vote au 1er tour de l'élection présidentielle selon la classe d'âge *



* Enquête menée du 4 au 6 décembre 2021 auprès de 1 341 électeurs inscrits sur les listes électorales (issus d'un échantillon représentatif de la population).

Source: Baromètre Ifop-Fiducial pour LCI et Le Figaro











À quelques mois de l'élection présidentielle, le paysage politique n'a jamais semblé aussi fragmenté. Même si rien n'est encore officiel avant la clôture des candidatures le 4 mars 2022, les grandes formations politiques ont déjà désigné leur représentant et les principaux candidats sont connus. Alors que les sondages tentent de dessiner les premières tendances, nous nous sommes penchés sur une variable étudiée en sociologie politique, la relation entre l'âge et le vote. Observe-t-on une tendance



générationnelle dans les préférences affichées pour les principaux candidats ?

Comme le mettent en évidence les <u>données</u> du dernier baromètre Ipsos-Fiducial, la droite s'appuie toujours principalement sur l'électorat le plus âgé, notamment les plus de 65 ans. Plus conservatrice et attachée à la transmission de son <u>patrimoine</u>, cette classe d'âge vote en effet traditionnellement à droite, tout en résistant au Rassemblement national. Valérie Pécresse, créditée de 17 % d'intention de vote générale en décembre, recueille ainsi 30 % chez les plus de 65 ans. Le fossé générationnel est particulièrement visible pour la candidate du parti Les Républicains, puisque seuls 6 % des moins de 35 ans ont l'intention de lui accorder une voix.

À l'inverse, les candidats de gauche et écologiste, Jean-Luc Mélenchon et Yannick Jadot, semblent plus à même de récolter des votes auprès des jeunes électeurs, une classe d'âge où l'<u>abstention</u> est également forte. Plus bas dans les sondages – moins de 10 % d'intention de vote générale – ces deux candidats obtiennent leur meilleur score chez les moins de 35 ans : respectivement 15 % et 11 %. Auprès des retraités, ils n'atteignent même pas 5 %.

Du côté des autres prétendants au second tour, on constate qu'ils parviennent à ratisser plus large sur le plan générationnel. S'il n'a pas encore annoncé sa candidature, Emmanuel Macron affiche un électorat potentiel relativement homogène (autour de 25 % d'intention de vote), tout comme Eric Zemmour (moyenne de 13 %). Marine Le Pen, créditée de 17 % d'intention générale, enregistre son meilleur score chez les 50-64 ans : 24 %. Moins suivie au-delà de 65 ans (9 %), elle arrive toutefois à attirer les plus jeunes, obtenant 19 % chez les moins de 35 ans.

De Tristan Gaudiaut pour Statista